

## Mise en garde de l'ADIL Espace Info Energie du 41 sur le démarchage!

Suite à de nombreuses demandes, l'ADIL EIE 41 souhaite mettre en garde les particuliers face à la recrudescence de démarchages sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Actuellement, des personnes prétendant, par exemple, appartenir à un bureau d'études agréé par l'Etat ou membre du réseau rénovation info service, se rendent au domicile des particuliers et proposent un diagnostic du logement.

**Attention : sur le Loir-et-Cher le seul guichet unique reconnu par l'Etat pour informer sur la rénovation et les aides nationales et locales est l'ADIL Espace Info Energie du 41!**

Toute autre structure ou entreprise n'a **aucune légitimité** pour se dire guichet officiel d'information sur la rénovation ou les aides financières.

Le seul site officiel émanant de l'Etat relatif à la rénovation est le site rénovation info service : [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Tout autre site d'information sur la rénovation est un site privé non agréé par l'Etat ou l'ADEME.

**Attention : derrière ces personnes ou derrière ces sites se cachent souvent des entreprises ou des structures qui ont quelque chose à vendre ou proposent des prestations au final payantes.**

Si vous souhaitez rénover votre logement et connaître toutes les aides, bénéficiez gratuitement d'un conseil personnalisé auprès de conseillers spécialisés qui n'ont rien à vous vendre : les conseillers en énergie et les juristes de l'ADIL EIE 41 !

**Tous leurs conseils sont neutres, gratuits et objectifs.** Ils vous accompagnent dans vos projets : conseils techniques de qualité, plans de financement, vérification de l'éligibilité de votre projet aux aides locales et nationales,...

**Pour tout projet de rénovation de votre logement, un seul numéro à composer : celui de l'ADIL EIE 41 !**

Pour bénéficier gratuitement de ces services, il suffit de les appeler au 02.54.42.10.00. ou de prendre rendez-vous sur Blois ou sur l'une des permanences qu'ils assurent sur le département.